

GAUTHIER AUBERT

Révoltes et répressions dans la France moderne



ARMAND COLIN

Collection U

Histoire

Ouvrage dirigé par Michel Figeac

Illustration de couverture : Les petits prophètes cévenols (guerre des Camisards),
gravure du XIX^e siècle

Mise en page : Belle Page

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--

DANGER
LE PHOTOCOPIAGE
TUE LE LIVRE

© Armand Colin, 2015 et 2018 pour la présente impression
Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur,
11 rue Paul Bert 92240 Malakoff
ISBN : 978-2-200-62345-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

Alors que le fait rébellionnaire occupe une place de plus en plus marquée dans l'actualité du monde contemporain, l'étude des révoltes à l'époque moderne peut de son côté sembler passée de mode. Il est vrai que les grandes heures des études sur ce thème appartiennent aux Trente Glorieuses. C'est alors que la communauté historique française a été marquée par les débats entre Boris Porchnev et Roland Mousnier et qu'ont paru de grandes et belles études monographiques qui ont fait date et ont installé définitivement les révoltes dans le champ de la connaissance universitaire. Yves-Marie Bercé, dans un petit ouvrage documenté et percutant (*Croquants et Nu Pieds*, 1974) a, d'une certaine façon, donné une conclusion à cette phase d'études et de débats.

Pourquoi remettre l'ouvrage sur le métier ? Que peut-on dire de nouveau ? Il est tout d'abord juste de relever que, passé le grand moment de l'étude du fait rébellionnaire, les historiens ont continué à travailler sur ce thème, élargissant progressivement leur questionnement. Ainsi n'est-il pas inutile de préciser que l'âge d'or de l'étude des révoltes était porté par une problématique qui n'est plus aussi centrale de nos jours : en ce temps-là, en effet, il s'agissait moins d'étudier la révolte en elle-même que de la considérer comme un révélateur de la société qui était, pour les uns, basée sur les ordres, pour les autres fondée sur les classes. Par la suite, les historiens ont tâché de comprendre la révolte de l'intérieur, d'en saisir les logiques internes. Cette nouvelle façon d'envisager la question n'est pas sans lien avec la perception des mutations socio-politiques de la fin du xx^e siècle, qui conduisent sociologues et politistes à s'interroger et à réfléchir à de nouveaux outils d'analyse dont les historiens ont fini par s'inspirer. Aussi peut-on dire que le renouveau des études rébellionnaires auquel on assiste depuis quelques années est probablement à relier à l'impact durable de Mai 68 sur le monde intellectuel, mais aussi aux turbulences politiques des années 70 et, plus récemment, aux phénomènes de violences collectives allant des « banlieues » à Notre-Dame-des-Landes et de l'émeute génoise de 2001 à celle de Londres en 2011, événements qui ont donné et donnent encore lieu au jaillissement d'une vaste et pour partie féconde littérature journalistique et universitaire susceptible d'éclairer les faits passés.

Par ailleurs, si les grandes études rébellionnaires des années 60-70 du xx^e siècle étaient fortement orientées vers le peuple – le débat venant nourrir

la question d'une « culture populaire » alors centrale –, elles étaient souvent porteuses d'une vision un peu schématique des élites et des pouvoirs. Or, il se trouve que depuis le milieu des années 1970, la période moderne a été marquée par un renouveau spectaculaire des études sur noblesses et bourgeoisies, ce qui a ouvert la voie à une réévaluation de leur rôle dans les révoltes. De même, le renouveau de l'histoire politique a changé une partie de notre regard sur la question de l'exercice de l'autorité. Non sans lien, sociologues et politistes, influencés par les débats autour de la « violence légitime » (Max Weber, *Le Savant et le politique*, 1919, tr. fr. 1959) ravivés, dans le contexte de l'après-68, par les analyses de Michel Foucault sur la disciplinarisation sociale (*Surveiller et punir*, 1975), invitaient les historiens à se pencher sur les mécanismes de rétablissement de la paix civile et / ou de l'ordre public, domaine dans lequel il reste beaucoup à faire.

De quoi parle-t-on ?

Mais qu'appelle-t-on « révolte » ? Dans un essai devenu classique publié en 1973 (*La France moderne. L'Esprit des institutions*), Denis Richet proposa une classification à trois étages : celui des « grandes crises », avec les guerres de Religion et la Fronde ; celui des « séditions antifiscales » du XVII^e siècle ; celui, enfin, du vaste et informel « grand refus des humbles ». À l'époque où Denis Richet écrivait, les premières avaient été de longue date étudiées, tandis que les travaux sur les secondes battaient leur plein et que le troisième niveau était encore peu exploré. Par là, on perçoit que l'étude du fait rébellionnaire a épousé les inflexions historiographiques du XX^e siècle, partant du haut et allant vers le bas, des puissants seigneurs aux obscurs manants. Quarante ans après, la classification proposée reste valable.

L'objet de la présente étude s'attache aux second et troisième niveaux, même si, nous le verrons, les « grands épisodes » peuvent être perlés d'actions qui relèvent en fait des niveaux d'actions moins relevés. Sans mésestimer les différences qui existent et dont rend compte en partie le foisonnant vocabulaire du temps, nous nous contenterons pour notre part de parler de « révolte », entendue comme le fait de mener une action collective impliquant l'usage de la force physique afin d'obtenir satisfaction au sujet d'une ou de plusieurs revendications. En ce sens, la révolte l'est nécessairement contre une autorité, qu'elle soit installée par le droit, la force ou, ce qui revient parfois au même, le fait. Il ne faut donc pas confondre la révolte avec la contestation : cette dernière se situe en partie en amont de la révolte. Manifestation et expression d'un mécontentement, la contestation ne débouche pas forcément sur une action collective impliquant l'usage de la force physique. Il ne faut pas non plus confondre la révolte avec la guerre civile et avec la révolution – à l'étymologie pourtant

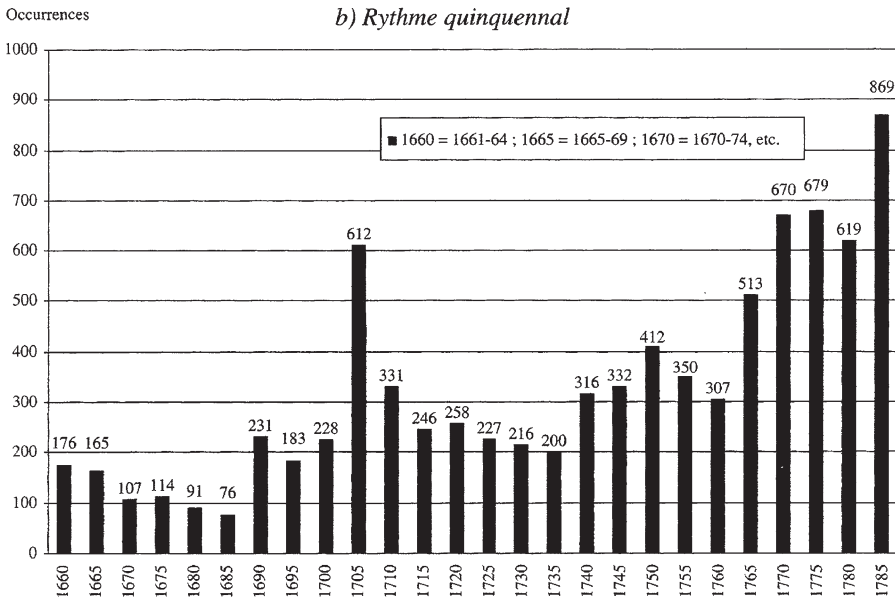
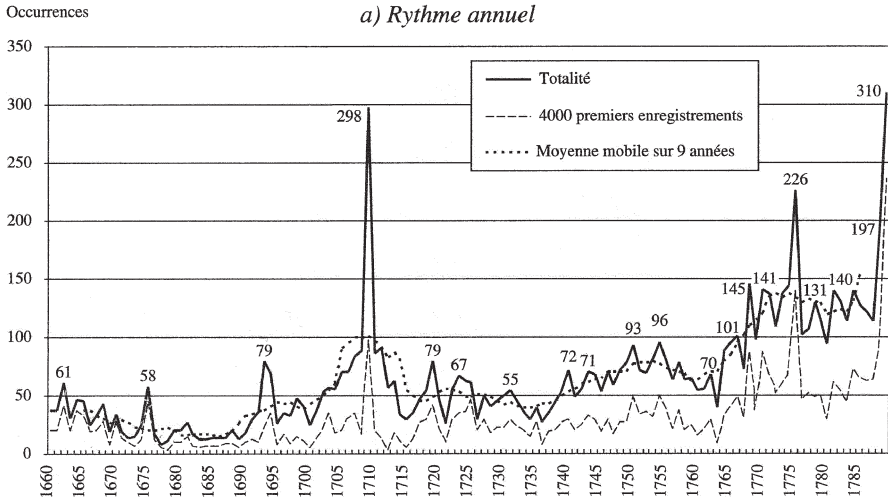
proche. Il est cependant vrai que la frontière est floue entre les trois termes, donnant lieu à de vastes débats pour savoir si tel ou tel phénomène relève de l'un ou de l'autre. On parlera cependant de guerre civile quand les révoltés (dits « insurgés » ou « rebelles », mais non « guerriers civils »...) sont capables de mener une action armée dans la durée, impliquant de faire peu ou prou jeu égal avec les forces chargées de ramener l'ordre et avec une ambition politique se situant au niveau de l'État. On parlera par ailleurs de révolution quand le catalogue des revendications des contestataires fusionne dans un projet plus vaste impliquant un changement politique significatif au niveau d'un État, entraînant en particulier un rapide renouvellement du personnel dirigeant ou une modification de son périmètre d'intervention, sans qu'il faille d'ailleurs nécessairement des combats pour y parvenir.

De la question du nombre à celle du problème du déclin de la violence

La dimension collective de la révolte vient poser la question cruciale du nombre d'acteurs : à partir de combien d'individus impliqués peut-on parler de révolte ? Sur ce point, les deux grands spécialistes du sujet, Yves-Marie Bercé et Jean Nicolas, divergent. Les révoltes dont parle le premier sont de vastes mouvements concernant plusieurs communautés qui durent plusieurs jours. Le second s'est quant à lui attaché à recenser toutes les actions impliquant au moins quatre individus n'appartenant pas à la même famille, revendiquant de chercher à saisir le moindre « frémissement ».

Derrière cette question de méthode apparaît celle d'une éventuelle courbe du fait rébellionnaire à l'époque moderne. Longtemps, en effet, on a considéré que, à partir de 1661, l'absolutisme louisquatorzien s'imposant, le temps des révoltes aurait été fini, la France de Louis XV s'inscrivant dans cette continuité avant que la Révolution ne signe, sous Louis XVI, le retour des actions populaires collectives. Comment ne pas remarquer, par exemple, que la turbulente Bordeaux cesse d'être le chaudron contestataire qu'elle fut longtemps, ayant été le théâtre de grandes révoltes en 1548, 1635, 1653 et 1675 ? Puis, plus rien. Comment ne pas remarquer aussi que, du côté de la noblesse cette fois, la Fronde semble marquer la fin d'une longue époque riche en prises d'armes ? Et comment ne pas connecter tout cela, aussi, aux études qui, dans la foulée des analyses de Norbert Elias, tiennent pour certain qu'il y a eu, au XVIII^e siècle, un déclin de la violence ? Or, cette image d'une seconde modernité pacifiée a été bousculée par l'étude de Jean Nicolas qui a montré que, de 1661 à 1789, s'observait une reprise progressive du fait rébellionnaire, perceptible dès les années 1680, et manifeste à partir de 1735 jusqu'à la Révolution.

Ensemble des rébellions recensées par Jean Nicolas pour la période 1661-1789



Jean Nicolas, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale*, Paris, Seuil, 2002, p. 34.

L'image d'un royaume calme laisse alors la place à celle d'un pays en proie à une contestation permanente, qui culmine dans les années 1780. Effet de source sur fond de densification de l'archive? Résultat du choix méthodologique impliquant d'enregistrer la moindre minuscule turbulence? Les avis,

sur ce point, divergent, et ce sont là des questions qu'il nous faudra, dans les lignes qui suivent, garder sans cesse à l'esprit. Pour complexifier le paysage, rappelons aussi que, en amont, les historiens du xvi^e siècle se plaisent à remarquer que, avant le grand déferlement des guerres de Religion, la Renaissance est une période de révoltes plutôt rares, ce qui peut contribuer à brouiller toute approche linéaire de l'évolution de la violence.

La révolte entre hasard et nécessité

Il faut également se rappeler que la révolte est le fruit d'un enchaînement complexe, plus complexe sans doute que ne le souhaiteraient des observateurs prompts à considérer que toute société est naturellement conflictogène. L'historien, attentif à reconstituer la généalogie de l'éclatement rébellionnaire, a souvent pour habitude de convoquer causes structurelles et conjoncturelles, inusables sésames explicatifs. Autant le dire, les premières ont eu en général, au xx^e siècle, sa préférence, à la faveur d'un contexte intellectuel dans lequel, chez beaucoup, marxisme et structuralisme s'entremêlaient de manière plus ou moins consciente. Le refus de l'histoire événementielle a ainsi longtemps conduit à considérer que la révolte ne devait être lue que comme l'aboutissement paroxystique de tensions sociales sous-jacentes, elles-mêmes connectées aux mutations économiques, voire culturelles. Elles seules étaient considérées comme dignes d'intérêt.

Las. Si l'on peut toujours, en déroulant le tapis des causes, expliquer la révolte, si l'on peut assez facilement en démonter les mécanismes et ce faisant présenter un tableau satisfaisant pour l'esprit, l'on doit aussi se garder de considérer le geste qui conduit à se révolter comme inéluctable. En effet, force est de constater que les mêmes soi-disant causes ne produisent pas toujours les mêmes effets. Ainsi, par exemple, s'il est légitime de considérer que le train des mesures fiscales prises par Colbert dans les années 1670 a quelque chose à voir dans le processus qui aboutit aux révoltes de 1675, il ne faut pas oublier que des troubles éclatent surtout du côté de l'Atlantique. Pourquoi les Toulousains, les Tourangeaux ou les Parisiens, soumis à la même pression fiscale, ne se sont pas révoltés ? C'est que les initiatives du ministre n'entrent que partiellement dans le jeu des relations sociales locales, lesquelles échappent pour partie à l'historien : le nouvel impôt lâché par l'État sur une société ne devient une bombe que moyennant d'autres paramètres, qui vont du terreau (dit aussi contexte) à l'action des hommes, qui ne sont pas toujours et forcément évidentes à démêler, et que l'historien tend souvent à négliger. Or, à l'évidence, rien n'est jamais déterminé car l'action des hommes reste imprévisible. Edgar Morin avait déjà souligné en 1972 combien il fallait prendre en compte le hasard, quand bien même l'esprit humain, ivre de logique et désormais souvent peu enclin à admettre l'action de la Providence,

tend toujours à privilégier les belles constructions bien huilées. Ainsi le hasard, qui peut être défini comme la collusion involontaire de deux actions humaines pouvant chacune avoir sa propre cohérence, a été le grand oublié de l'étude du fait rébellionnaire. Chaque fois, même si le contexte est tendu, la révolte peut être évitée. D'ailleurs, une fois le premier coup asséné, rien ne dit que d'autres suivront. Le conflit initial né de gestes, de regards, de malentendus mélangés à de vieilles rancunes ou des espoirs secrets, nous échappe trop souvent et l'archive, qui ne surgit par définition qu'après coup, ne nous renseigne guère sur les prémices de la révolte et ses causes immédiates, ces étincelles pourtant essentielles, sans lesquelles rien n'advierait. En outre, par souci d'organiser le passé, dans bien des cas, nous avons tendance à associer revendications et causes, quand bien même on se rend compte que les premières n'apparaissent parfois que dans un second temps, à la faveur d'un conflit qui ouvre la voie à l'expression des mécontentements.

Ainsi au fond, la vraie question pourrait être bien souvent, indique Emmanuel Pierru : « Pourquoi y a-t-il des mobilisations plutôt que rien ? » Obnubilé par le fait rébellionnaire, l'historien s'est assez peu jusqu'ici intéressé aux causes de la non-révolte, sans doute parce que, malgré les dénégations officielles, l'événement continuait de le fasciner et (surtout) qu'il est bien plus facile d'expliquer ce qui survient que ce qui ne survient pas. Et puis, seul le drame est digne de l'Histoire. Une telle interrogation, il est vrai, ajoute en complexité et conduit à prendre en compte avec une très grande attention les circonstances locales. C'est dire le défi que représente le fait de rédiger un manuel de synthèse.

Première partie

LE GRAND RÉCIT DES RÉVOLTES FRANÇAISES

Chapitre 1

Les révoltés de sang bleu

Le fait d'évoquer la noblesse au chapitre des révoltes peut être contesté. Notons d'emblée que nous excluons ici la participation des nobles à des révoltes dont ils n'ont pas l'initiative et qui sont généralement qualifiées de « populaires ». Ne concernant qu'une faible part de la société, il est évident que les révoltes de sang bleu ne sont jamais que l'œuvre d'individus relativement peu nombreux, même si, à proportion de leur surface sociale, ils peuvent mobiliser un nombre plus ou moins grand de partisans, qui jouent plus ou moins le rôle de figurants mais espèrent toujours obtenir des retombées des succès de ceux qu'ils servent. Le caractère *relativement* limité du nombre de personnes impliquées dans le processus décisionnel conduisant à la prise d'armes n'est certes pas un argument décisif : bien des révoltes plébésiennes naissent aussi d'initiatives isolées et restent de peu d'ampleur. Plus problématique est le fait que, noblesse oblige, les objectifs de ces mouvements sont souvent reliés à la haute politique. Aussi parle-t-on souvent de « conjuration », mot qui désigne le fait pour des gens liés par un serment de mener une action secrète contre l'autorité de l'État. Mais les frontières sont extrêmement floues. On n'est en effet pas loin du complot (en amont), ni de la guerre civile (en aval), si l'entreprise se prolonge et que l'autorité contestée résiste durablement.

Longtemps, les révoltes nobiliaires ont eu mauvaise réputation, marquées du sceau de l'égoïsme, et / ou de la légèreté, apparaissant comme des gestes insensés et réactionnaires tout à la fois, résistances condamnées d'avance à l'échec face à un État dont la puissance croissante est perçue comme un signe de modernité politique. Arlette Jouanna est venue corriger cette vision et a contribué à décrypter un positionnement politique qu'elle a résumé par une heureuse expression : le « devoir de révolte ». Mieux, comme l'a rappelé Denis Richet, l'idéal aristocratique, en ce qu'il réclamait la prise en compte dans la société politique d'une noblesse à la fois conseillère du prince et rempart défendant la société contre ce qui était perçu comme des excès de l'État, a écrit les premières pages du libéralisme politique.

Héritages médiévaux : bien public et devoir de révolte

Les relations conflictuelles entre le roi et sa noblesse sont consubstantielles au principe monarchique, comme le rappelle la célèbre affaire du vase de Soissons, rapportée par Grégoire de Tours, qui voit Clovis signifier, à l'occasion d'un partage de butin, sa supériorité à un homme libre qui pourtant participe à son élection. Quelques siècles plus tard, figure la non moins fameuse formule attribuée par le chroniqueur Adhémar de Chabannes (XI^e siècle) au comte de Périgord, qui aurait rétorqué à Hugues Capet qui lui demandait « *Qui t'a fait comte ?* » : « *Hugues, qui t'a fait roi ?* ». Tout était déjà dit, ou presque, en ce sens que les nobles ne considéraient pas le roi comme autre chose que le premier d'entre eux, et que sans eux, rien n'était possible.

C'est l'affirmation de l'État, aux XIII^e et XIV^e siècles, qui ouvre véritablement un cycle contestataire, cycle qui perdure jusqu'au XVII^e siècle pour l'essentiel. La première grande révolte date de 1314 : la ligue des nobles du nord et de l'est du royaume oblige Louis X à composer. Déjà, les revendications concernent l'impôt et la justice, tandis que les mauvais conseillers sont dénoncés et l'un d'eux, Enguerrand de Marigny, exécuté. Il est probable que le contexte de la guerre de Cent Ans ait été ensuite peu propice à ce genre d'événements, entre affaiblissement de l'État et impératifs militaires. L'épreuve passée, l'État reprenant force, les oppositions renaissent, menées par une haute noblesse dont le programme est la réduction du pouvoir royal (au profit de la noblesse) et la diminution de la fiscalité : l'ambition est bien de réformer l'État, c'est-à-dire de lui rendre sa forme réputée originelle. Ce sont les enjeux de la Praguerie (1440) et de la ligue du Bien public (1465), au nom si évocateur.

Toutefois, derrière les idées politiques se perçoivent également des logiques d'intérêts personnels, que l'historiographie classique, si attachée à célébrer la glorieuse montée en puissance de l'État, a souvent mises en avant, non sans raison, certes, mais peut-être pas toujours avec assez de nuances. Ainsi quand, par exemple, le petit noble Odet d'Aydie perd du fait de Louis XI sa place de bailli du Cotentin, lui qui a si valeureusement combattu pour Charles VII, il se rue dans la guerre du Bien public. On perçoit par là comment l'État royal en voie d'affirmation peut créer des mécontents qui deviennent des révoltés par la grâce de leur culture guerrière et en vertu de ce qui est bel et bien, pour l'intéressé, un « devoir de révolte », destiné à corriger une injustice. Selon Arlette Jouanna, le mécontentement nobiliaire, ce sentiment que le roi ne récompense pas assez généreusement ceux qui le servent, est structurel, constituant le terreau expliquant nombre de prises d'armes, si ce n'est toutes.

Le fait que de telles révoltes s'achèvent par des négociations et que les révoltés puissent obtenir au moins en partie gain de cause renforce le processus rébellionnaire, qui se nourrit donc autant des ambitions des rois que de leur difficulté à s'imposer. La récurrence des complots, sous Louis XI, dit tant la force des espoirs que celle de l'État. Il est cependant indéniable que la balance tend à pencher du côté de ce dernier, comme le montre la conclusion de la « Guerre folle » (1485-1488), menée par le cousin du roi mineur, Louis d'Orléans, qui veut s'imposer face à la régente Anne de Beaujeu, fille du défunt Louis XI. C'est là la revendication classique au partage du pouvoir, exprimée sur le mode majeur du fait du rang de ce prince. Il trouve alors un allié dans le duc de Bretagne qui cherche de son côté à affirmer sa principauté. Sans succès : la bataille de Saint-Aubin du Cormier (1488) scelle leur échec, ce qui n'empêche pas le principal rebelle de devenir roi en 1498 sous le nom de Louis XII. Tout ça pour ça ? Pas totalement : la réforme de la justice qu'il entreprend comme la réduction substantielle de la taille qu'il opère au début de son règne font de lui, pour longtemps, la figure aimée de « père du peuple », image de roi chevalier qui deviendra une référence pour bien des révoltés des siècles suivants qui associeront plus ou moins confusément son règne à celui d'un âge d'or.

Le cadre est donc posé et le Moyen Âge lègue aux temps modernes beaucoup, tant et si bien qu'en ce domaine (comme en bien d'autres), la césure de période paraît bien peu pertinente. Les thèmes repoussoirs des mauvais conseillers, de la justice injuste, de l'impôt illégitime et du roi ingrat sont déjà là, faisant face à l'image du bon roi Louis XII, le révolté devenu roi dont l'ombre va longtemps planer sur la rébellion française, y compris roturière. Mais le Moyen Âge lègue aussi un édifice institutionnel déjà solide, avec un roi dont nul, pas même les révoltés, ne conteste la légitimité et qui, en outre, sait être assez souple en même temps qu'il sait déjà attirer à lui suffisamment de gens talentueux et énergiques pour le servir avec efficacité, voire fidélité, comme soldats ou comme juristes. La noblesse l'a compris, et son éventuel engagement dans la révolte ne peut être simplement pensé comme une contestation, mais comme une revendication à être associée à l'édifice en construction, pour le bien des deux parties et des peuples à eux confiés par Dieu. Concorde, harmonie, union, entraide, réciprocité sont en effet les maîtres mots de la culture politique dominante. Et c'est en leur nom que l'on se révolte, pour rétablir une situation juste (par une négociation qui est le but ultime de la révolte) et non contre le roi qui n'est pas contesté en tant que tel. En revanche, pour la noblesse, ce roi ne peut espérer être un bon roi s'il ne respecte, ne récompense et n'écoute ce corps intermédiaire qui le sert parfois jusqu'à la ruine et la mort, corps dont il est le premier, et qui cherche à tempérer ses ardeurs, en particulier fiscales.

C'est à l'aune de cette culture politique qu'il faut lire la « trahison » du connétable de Bourbon, qui rejoint Charles Quint en 1523 pour protester contre la captation de ses biens par la reine-mère, Louise de Savoie. Toutefois, l'entreprise reste quasi-solitaire et le connétable n'entraîne dans son aventure que quelques fidèles. De plus, les belles années de la Renaissance et plus encore l'absence de minorité royale toujours propice à l'éveil des appétits des plus grands, la personnalité du roi François I^{er}, sans oublier les opportunités offertes par les guerres d'Italie, conduisent la noblesse à ne pas entrer en conflit avec l'autorité royale. Pour les contemporains, il était d'ailleurs assez net que les guerres extérieures étaient le meilleur moyen de garder le royaume dans la paix.

Révoltes nobiliaires et guerres de Religion

Il faut attendre les guerres de Religion pour voir renaître des mouvements d'importance. Le facteur religieux, nous rappelle Arlette Jouanna, vient en réalité s'ajouter à deux autres éléments propices à la révolte nobiliaire : la faiblesse du pouvoir royal – minorités et donc régences –, et la présence de favoris accusés de capter la faveur royale, en particulier dans l'attribution de gouvernements de provinces ou de villes, fonctions jugées aussi lucratives que susceptibles de servir de bases de repli en cas de besoin. Or, ces deux éléments – faiblesse du roi, présence de favoris réputés faire écran – constituent des traits saillants du paysage politique de 1560 à 1661. Du jeune François II au jeune Louis XIV, des Guise à Mazarin, se déploie donc la grande époque des révoltes de sang bleu, dont on ne peut cependant nier qu'elles doivent beaucoup, au début au moins, aux enjeux confessionnels qui viennent s'entrelacer dans les enjeux de pouvoir et apporter un surcroît de passion inséparable des angoisses de Salut et des rêves de croisades, d'autant plus que de nombreux nobles sont passés à la Réforme.

En 1560, quelques centaines de nobles protestants organisent le « tumulte d'Amboise » qui vise rien moins qu'à s'emparer du jeune roi François II considéré prisonnier des très catholiques Guise à qui l'on reproche de contrôler la distribution des faveurs et d'en faire profiter leurs propres fidèles. La thématique des mauvais conseillers faisant obstacle entre le roi et ses sujets ressurgit donc, associée à celle de tyrannie. Face à cela, les conjurés rêvent d'une redistribution des cartes qui leur serait favorable et qui verrait une plus grande influence de la noblesse, tandis que n'est pas exclu qu'ils aient voulu exposer au roi la vraie foi. Mais c'est l'échec : éventée, la conjuration s'effondre et la répression est sans pitié, à la hauteur de l'inquiétude qu'elle a générée. Elle ne refroidit cependant pas les ardeurs des gentilshommes huguenots qui échafaudent dans les mois suivants un nouveau vaste plan d'action pour mettre fin à la « tyrannie » des Guise, dont le point clef aurait

été la prise de Lyon. Le roi François II, qui vit ces mouvements comme une contestation de sa jeune autorité royale et situe l'enjeu davantage au niveau politique que religieux, organise la mise en défense préventive du royaume et fait emprisonner le prince de Condé, réputé être le chef des conjurés. Ce dernier, libéré par la mort de François II, prend les armes en 1562, se saisit d'Orléans, geste qui achève de précipiter le royaume dans des guerres de Religion qui ne sont pas que religieuses, l'enjeu étant aussi la question des relations entre le roi et sa noblesse. À la croisée de ces différentes problématiques, la paix d'Amboise, en 1563, accorde la possibilité aux seigneurs de faire célébrer le culte réformé chez eux. Ce qui se développe alors relève cependant à l'évidence d'un niveau supérieur à de simples révoltes nobiliaires et c'est bien d'une guerre civile dont il faut parler, avec une évidente dimension religieuse. Néanmoins, au milieu de ce torrent d'événements, certaines initiatives s'inscrivent dans la continuité des révoltes nobiliaires. Ainsi en est-il par exemple, en 1567, de la « surprise de Meaux », née de la crainte des réformés pour leur sécurité. Le projet, qui vise à enlever le roi Charles IX, est cependant un échec.

Au cœur des années 1570, ceux que l'on nomme justement les « Malcontents » sont, catholiques ou protestants, tous ceux qui s'estiment injustement lésés par le pouvoir royal. Le premier d'entre eux est François d'Alençon, frère du roi, à l'appétit aiguisé par l'élection de son frère aîné, le futur Henri III, au trône de Pologne. Ces déçus du pouvoir royal voient à travers leur cas personnel le signe d'un dérèglement d'une monarchie contrôlée par l'entourage italien de la reine-mère, Catherine de Médicis. On reproche même à ces étrangers, vus comme des disciples de Machiavel, de pervertir le royaume et de rêver de tyrannie : le souvenir récent des massacres de la Saint-Barthélemy (1572) plane sur le malcontentement nobiliaire. Tout cela débouche sur un programme dont les traits saillants s'inscrivent pour partie dans la continuité des mouvements précédents : volonté de voir la souveraineté partagée entre le roi, sa noblesse et les états généraux, respect des pouvoirs urbains, crainte de la tyrannie, attachement à la dignité royale, le tout sur fond d'idéal de concorde civile. Les libertés religieuses s'intègrent alors dans la défense plus vaste des libertés politiques défendues par de très nombreux gentilshommes des deux confessions. La convocation des États généraux à Blois en 1576 signe leur victoire, mais elle n'est qu'apparente. En effet, dans les faits, la politique royale vis-à-vis des nobles ne change guère, tandis que les tensions sont manifestes entre haute et moyenne noblesse, croisant la fracture religieuse : ce qui divise les Malcontents redevient vite plus important que ce qui les unit. Aussi la tolérance religieuse accordée et les avantages militaires obtenus par les protestants suscitent une division des vainqueurs. Dès 1576, des nobles catholiques s'opposent à ce que Péronne tombe sous le contrôle du

prince de Condé, protestant. La Ligue catholique est en marche, et avec elle une reconfessionnalisation du devoir de révolte nobiliaire.

Les enjeux structurels ne s'évanouissent cependant pas quand il apparaît que l'héritier du trône est, dès avant la mort d'Henri III, le huguenot Henri de Navarre. Car au scandale que constitue pour beaucoup l'idée que la couronne soit ceinte par un calviniste s'ajoute l'idée, chez les nobles catholiques, que, ce faisant, ils seront exclus de la distribution des faveurs. Les Guise, qui ont tant profité du système, deviennent ainsi à leur tour des « malcontents », et leur assassinat sur ordre d'Henri III, en 1588, vient accréditer l'idée que le roi est un tyran. L'engagement de nombre de gentilshommes dans la Ligue catholique s'explique donc comme une forme de malcontentement préventif, doublé du souhait d'extirper le protestantisme et de revendications déjà en partie croisées : respect de la noblesse et des parlements, périodicité des états généraux, diminution des impôts, rejet des favoris et des financiers, refus de la « tyrannie ». Quand Henri III meurt à son tour assassiné, les chefs ligueurs créent un vaste front du refus à Henri IV qui peut s'appuyer sur les gouvernements que la monarchie leur a confiés : il en va ainsi de Mayenne en Bourgogne, de d'Aumale en Picardie, de Mercœur en Bretagne et de Nemours en Lyonnais. Le risque d'une redéfinition du royaume sur des bases s'approchant du modèle germanique a été évoqué par des contemporains, mais les faits montrent la force de l'attachement au royaume, y compris dans la Bretagne récemment intégrée (1532). Il faut dire aussi que la Ligue n'a concerné qu'une minorité de nobles, non sans lien avec la conversion d'Henri IV au catholicisme, mais aussi avec ses aptitudes politiques et militaires et son charisme. Assurément, Henri était à la hauteur de la fonction et donc digne d'être servi, d'autant que, sans favori à ses côtés, l'accès à la « fontaine des faveurs » semblait de nouveau possible. À cela il faut ajouter la lassitude de beaucoup et le large désir d'ordre social – durant une décennie qui voit germer de nombreux troubles ruraux –, toutes choses qui ont miné progressivement la contestation du deuxième ordre. Ainsi apparaît-il de plus en plus nettement que le « bien public » change de camp, que c'est moins le roi que ceux qui contestent qui sont des fauteurs de troubles.

Il faut dire aussi qu'Henri IV n'a pas lésiné et que sa politique a largement satisfait nombre de personnages clefs. Ainsi, par exemple, le roi a-t-il négocié avec le duc de Brissac son entrée dans Paris en échange d'une charge de maréchal de France et de plus de 1,6 million de livres. Dans l'ensemble, le coût du ralliement des chefs ligueurs au nouvel ordre monarchique est estimé à une année de revenus de l'État, somme colossale, mais inférieure à ce qu'il aurait fallu dépenser pour poursuivre la guerre civile. Reste que la politique d'Henri IV a hypothéqué l'avenir en accréditant que la révolte payait.

La ballade des décapités

Henri IV avait beau avoir été jadis un révolté défendant le « Bien public », devenu roi, il renoue avec une politique s'inscrivant dans une certaine continuité royale, marquée par l'importance prise par son entourage et la fringale fiscale bousculant les privilèges. Dès lors, certains, qui ont pu voir en lui le restaurateur de l'ordre, peuvent considérer que, décidément, la monarchie, du fait de ses tendances autoritaires, est facteur de désordre.

L'affaire Biron (1602) est emblématique de la transition entre deux époques. Toute sa vie, Biron avait été un mécontent, mettant ses talents de soldat au service d'Henri de Navarre, qui ne l'oublia pas à l'heure de la victoire, jusqu'à faire de lui un duc et pair. Mais le maréchal, qui estimait avoir tant fait pour mettre Henri sur le trône, vivait mal, désormais, de ne plus être considéré avec autant d'attention qu'autrefois, ce que symbolisait le fait de ne pas se voir accorder un mariage avantageux. Un complot germa, associant l'Espagne et la Savoie à d'autres hauts personnages également déçus de ne pas davantage profiter des fruits de la victoire. Le plan qui prévoyait de soulever quasiment la moitié du royaume avorte et Biron, arrêté, accusé d'intelligence avec l'ennemi, d'avoir voulu transformer le royaume en confédération et même d'assassiner le roi, est décapité en clamant son innocence. On notera ici la force du symbole avec cette mort qui signe l'entrée de la monarchie dans le temps dit absolu et qui a pour cadre la Bastille.

Si, comme il l'a dit, Henri IV avait voulu faire de Biron un exemple, ce fut néanmoins, à plus long terme, un échec. La noblesse considéra en effet que la mort de Biron était injuste et sa conjuration inaugure un demi-siècle de contestations souvent spectaculaires. Ainsi, dans la foulée de l'affaire Biron, d'Enragues et d'Auvergne, accusés d'en vouloir à la vie du roi et d'être liés à l'Espagne, sont condamnés à mort, mais graciés (1605), tandis que le duc de Bouillon, à qui l'on reproche de relancer l'agitation protestante, est assiégé dans Sedan et doit se soumettre (1606). Mais six de ses fidèles sont décapités. Par la suite, la minorité de Louis XIII contribue à relancer l'agitation. Le chapelet des révoltes nobiliaires qui marquent le règne de ce dernier correspond à un schéma récurrent : repli du grand seigneur mécontent sur ses bases territoriales où il s'entoure de sa clientèle, puis publication d'un manifeste dénonçant l'injustice dont il se dit victime et appelant à la convocation des états généraux. De là, le rapport de force débouche sur un engagement armé ou une négociation, qui est le vrai objectif de la manœuvre.

La régence de Marie de Médicis donne ainsi l'occasion au premier prince du sang, le troisième prince de Condé, de prendre les armes dès 1614. Ce dernier est insatisfait d'être tenu à l'écart de la réalité du pouvoir, à quoi s'ajoute son refus de la politique pro-espagnole de la reine, sans oublier le ferme désir d'obtenir des gratifications en échange des services rendus par sa

famille. Concini, conseiller italien de la reine-mère, figure honnie du cour-tisan parvenu, concentre sur sa tête les critiques classiques exprimées à l'encontre des « mauvais conseillers ». Condé obtient, à l'issue du traité de Sainte-Menehould, l'ouverture d'états généraux, les derniers réunis avant ceux de 1789. Il obtient aussi des places lucratives pour lui et ses partisans, parmi lesquels figurent nombre de grands seigneurs. Mais l'autorité royale sort malgré tout renforcée de la crise. À l'été, la tournée faite par le jeune roi dans l'Ouest, où l'on pouvait craindre une extension de la crise du fait des menées du duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV, lui a montré la force de l'attachement à sa personne, même en Bretagne. Mieux, les états généraux voient un rappel du Tiers de la nécessaire obéissance que les sujets doivent à un roi institué par Dieu, « *quelque prétexte que ce soit* ». De plus en plus, le monarque apparaît comme le garant de la paix civile, horizon d'attente d'une majorité de sujets.

Pourtant, dès juin 1615, le même Condé, ainsi que trois ducs, se lance dans une nouvelle opération remettant en cause les élections des députés aux états généraux et la politique pro-espagnole illustrée par le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne. Malgré la supériorité militaire des troupes royales, les négociations qui s'engagent permettent à Condé d'obtenir la direction du conseil et, pour lui et ses partisans, de nombreux avantages matériels : la « paix de Loudun » aurait ainsi coûté 20 millions de livres au trésor royal. Ceci n'empêche pas, bien au contraire, le prince d'être populaire, non sans lien avec les haines suscitées, jusque dans la rue parisienne, par le fastueux et puissant Concini. Aussi la reine fait-elle arrêter Condé (1616), mais, tandis que l'on craint des prises d'armes nobiliaires dans plusieurs provinces, le jeune roi fait bientôt assassiner l'encombrant Italien, geste qui affermit son pouvoir en même temps qu'il légitime une partie des revendications des mécontents.

Mais rien ne semble arrêter l'infernale machine du mécontentement et, désormais, c'est le duc de Luynes, qui, prenant la place il y a peu encore occupée par Concini, polarise les critiques sur la captation du pouvoir et des faveurs. Dès 1618, le duc d'Épernon entre en révolte, mécontent, lui, le vieux compagnon d'Henri III et Henri IV, de ne pas voir un sien fils être poussé vers la pourpre cardinalice. Il est rejoint en 1619 par... Marie de Médicis elle-même, désormais exclue du pouvoir et donc à son tour mécontente, mais aussi porteuse d'un programme de réforme des conseils, assorti d'une défense des parlements et du pauvre peuple subissant les abus fiscaux. Commencent alors les deux « guerres de la mère au fils », qui impliquent nombre de mécontents. Parmi les rebelles, on compte même le futur cardinal de Richelieu, évêque de Luçon. Ce dernier, qui a fait aux états généraux de 1614 un discours très remarqué dénonçant les excès fiscaux, la vénalité des offices et demandant que les avis des prélats soient pris en compte au conseil,

se retrouve donc pris dans un mouvement qui vise à réformer ledit conseil et de la fiscalité, et dénonce les favoris du jeune roi, Luynes en particulier. Le brillant prélat gagne dans l'aventure la promesse d'un chapeau de cardinal – ce qui ne peut se faire sans l'aval du roi – tandis que la reine obtient bientôt de pouvoir revenir au conseil.

Les années qui suivent marquent une pause. L'affirmation du pouvoir royal, la mort de Luynes (1621), la guerre faite aux protestants (1620-1629) peuvent l'expliquer. Toutefois, la montée en puissance d'un nouvel homme fort auprès du roi, Richelieu, maintient une certaine pression qui se traduit par des complots hauts en couleurs. Celui qui conduit à l'exécution de Chalais en 1626, né des manœuvres autour du mariage de Gaston d'Orléans, épouse les inquiétudes des grands seigneurs quant à la distribution des faveurs. Mais l'affaire ne débouche pas sur une prise d'armes, malgré un projet en ce sens. En 1630, une coalition de mécontents et de dévots hostiles à la guerre contre les Habsbourg catholiques, jugée aussi ruineuse qu'impie, menace Richelieu, qui parvient à se maintenir au pouvoir de justesse au cours d'une Journée des dupes qui précède l'étêtement du parti dévot : la reine-mère est reléguée à Compiègne, le garde des Sceaux de Marillac est emprisonné, tandis que son frère, le maréchal de Marillac, est arrêté, jugé et décapité (1632). Mais là, on n'était pas du tout dans le registre de la prise d'armes, mais dans le domaine du coup d'État.

Bientôt, c'est au tour de Gaston d'Orléans, potentiel héritier de la couronne, de se dresser, les armes à la main, contre la « tyrannie » du « mauvais » conseiller Richelieu, pour les droits politiques des parlements et pour « la liberté du peuple ». Celui-ci est décrit dans un manifeste de 1631 comme réduit à la plus noire misère. Mais le prince avoue aussi qu'il ne supporte plus le « *mépris* » dont il se dit victime. Après avoir échoué à soulever l'Orléanais, le voilà en Lorraine, terre d'Empire, dans la plus pure tradition des révoltes médiévales. De là, il rejoint avec son armée grossie de nobles provençaux et auvergnats les troupes levées en Languedoc par le gouverneur de cette province, le duc de Montmorency. Ce dernier s'estime de son côté injustement récompensé et insuffisamment reconnu pour ses mérites militaires. Il était en outre mécontent de voir l'administration royale s'immiscer dans la fiscalité languedocienne, ce qui lui valut le soutien des états de cette province. Mais c'est l'échec, marqué par la défaite de Castelnaudary (1632), suivie de la fuite de Gaston et de l'arrestation de Montmorency, blessé et décapité peu après à Toulouse. Deux autres de ses partisans connaissent le même sort, mais le frère du roi et héritier du trône est pardonné. La mort du duc rebelle, après celle des conspirateurs Chalais et Marillac et du dueliste Montmorency-Bouteville (1627), accrédita chez beaucoup l'idée que le cardinal était un tyran hostile à la noblesse. Le roi crut cependant prudent de renoncer à sa réforme fiscale en Languedoc.

L'échec pour les uns, la stupeur pour les autres, l'engagement dans une guerre dure à partir de 1635 pour beaucoup, mais aussi la force d'un pouvoir royal qui finit par avoir un puis deux héritiers mâles (1638 et 1640), freinent la dynamique rébellionnaire. Celle-ci ressurgit cependant en 1641, avec un Bourbon, le comte de Soissons, qui entend débarrasser la France de Richelieu, faire la paix et rendre aux provinces et aux communautés la plénitude de leurs privilèges méprisés en ces temps de crues fiscales. À nouveau, un autre modèle que celui d'une monarchie absolue jugée nivelante est proposé. Aux côtés de soldats symboliquement ceints d'écharpes blanches – afin de montrer leur loyauté au roi –, les rebelles battent les troupes royales sur la Meuse. Tout aurait pu alors basculer si, à la fin de la bataille, la mort apparemment accidentelle de Soissons n'avait pas provoqué la dispersion de ses hommes. Tout aurait été d'autant plus possible que, comme le note Yves-Marie Bercé, non seulement ce prince était porteur d'une authentique réflexion politique, mais aussi que nombreux étaient les Français excédés par la politique fiscale. L'année suivante, un nouveau complot contre le cardinal lié à l'ennemi espagnol est éventé : Cinq-Mars, favori du roi, et De Thou sont décapités, trois mois avant la mort de Richelieu, alors que Louis XIII rêvait lui aussi de paix et de soulagement des peuples.

La mort prématurée de Louis XIII (41 ans) signifie de nouveau une régence, et donc, de nouveau, pour les grands, se pose la question angoissante de l'accès à la fontaine des faveurs. Dès 1643, la « Cabale des Importants » coalise les mécontents selon des modalités bien connues. Le meneur est encore un membre de la famille du roi, le duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV et de Gabriel d'Estrées, dont le père, César de Vendôme, a connu la prison et l'exil suite à l'affaire Chalais dans laquelle il était impliqué. Le cardinal-ministre enterré, ces vaincus de l'État-Richelieu viennent réclamer avec hauteur – d'où le surnom qui leur est donné ironiquement – la juste part qu'ils estiment être la leur. La régente Anne d'Autriche et Mazarin empêchent toutefois la cabale de devenir révolte par un geste audacieux et vigoureux : l'arrestation de Beaufort. On n'alla pas plus loin.

La Fronde : un chant du cygne

La Fronde, quelques années plus tard, conduit à des développements autrement plus fâcheux. Commencée par les officiers de justice, la contestation trouve des appuis chez des aristocrates mécontents de Mazarin, tel Beaufort ou Turenne. Au départ, Condé n'en est pas, ni Gaston d'Orléans : ces grands-là jouent d'abord la carte de la collaboration avec Mazarin, plus supporté que réellement apprécié. Mais le premier, enivré autant de sa naissance que de sa gloire guerrière gagnée face aux Espagnols, réclame